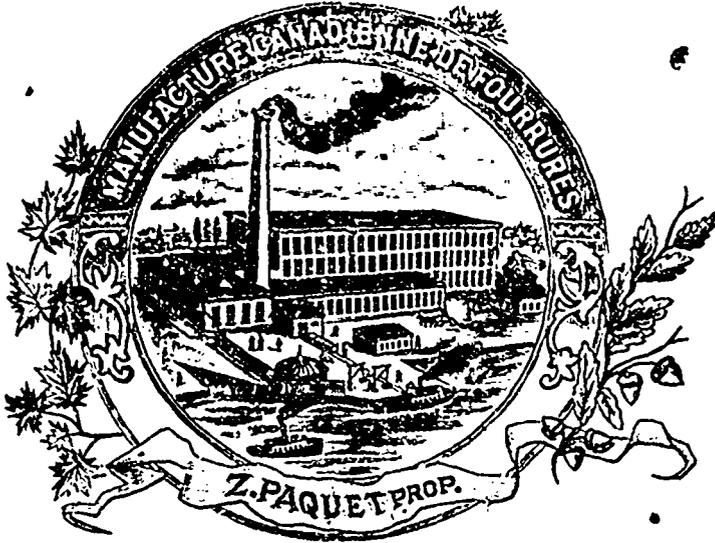


Nos voyageurs feront prochainement leur route respective avec un set complet d'échantillons de **Pelleteries,**



**Fourrures Confectionnées,
Casques en imitation,
Gants,
Mitaines,
Souliers mous,
Calottes.**

La qualité, le fini et le bas prix de nos marchandises cette année seront sous tous les rapports exceptionnellement avantageux à nos clients.

**Z. PAQUET,
QUEBEC**

LA
Semaine Commerciale
7 SAULT-AU-MATELOT Téléphone 744.

ABONNEMENT A
"LA SEMAINE COMMERCIALE"
Par année.....\$2.00
Pour 6 mois..... 1.00
Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
Les avis de refus d'abonnement, — il en sera de même des avis de change d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion..... 10c. la ligne
Insertions subséquentes..... 8c.
MESURE AGATE

Atelier Typographique
DE
"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Attention et promptitude
CARACTÈRES NEUFS ET VARIÉS,
PRESSES MODERNES
Impressions en tous genres, Ouvrages de goût,
Papeterie de commerce, Formules de
col, Factums, Affiches et Cartes
en couleurs,
Exécutés aux meilleures conditions

Spécialité : Papeterie imprimée
pour Beurrieres et Fromageries.
Attention particulière pour commandes par la
poste, adressées BOITE 233.
Téléphone 744.

AUX ABONNES
Prière de consulter le coupon d'adresse collé sur la première page du journal. La date inscrite en regard de votre nom indique jusqu'où votre abonnement est payé. Écrivez-nous, s.v.p., les frais de correspondance inutile, et renouvelez votre abonnement à l'échéance.
BARTHE & THOMPSON.

QUÉBEC, VENDREDI, 20 Mars 1896

CONVERSION DES DETTES

L'une des graves questions qui s'imposent à l'attention de la nouvelle administration municipale, c'est la conversion des taux exagérés que la Cité paie sur une bonne partie de sa dette.

La dette de Québec est, en chiffres ronds, de \$6,000,000, ce qui représente un peu moins de \$100 par tête, réparti sur une population de 65,000 âmes. Cette dette, créée par des emprunts dont la plupart ont déjà un assez bel âge, paie intérêt à des taux qui ne sont plus de mode : 5 6 et même 7%. On conviendra aisément que ces conditions ne conviennent plus du tout à une époque où les emprunts publics se contractent aisément à 3, 3½ et 4% au maximum, suivant les cas. Que dire, par exemple, des \$750,000 de débentures sur lesquelles la ville paie 7% depuis 1870 ? Ce chiffre pouvait paraître tout naturel alors ; mais, en l'an de grâce 1896, nous avons presque honte de l'écrire. Plus d'un lecteur étranger va crier au paradoxe, à l'énormité, au juif. En effet, si l'on songe que le capital à 7 p. c. se renouvelle tous les dix ans, celui-là s'était déjà doublé en 1890, et dans quatre ans à peine il se sera triplé.

S'il est un endroit au monde où la conversion de l'intérêt s'impose, c'est donc Québec. Nous disons plus : elle est tout à fait possible, et les circonstances s'y prêtent parfaitement. Nous allons d'un mot expliquer notre pensée : c'est que cette fois elle ne soulèvera pas d'hostilité parmi les contribuables. L'expérience nous apprend que le plus grand obstacle aux conversions de dettes, chez nous du moins, a été la rivalité des factions, l'esprit de parti. Quand les débiteurs eux-mêmes, pour une raison ou pour une autre, ne

sont pas unanimes à vouloir, les créanciers ont beau jeu à refuser, et franchement ils auraient grand tort de n'en pas profiter. Mais aujourd'hui nous avons une administration qui jusqu'ici n'a mérité que des éloges et n'a remporté que des succès ; on voit, pour la première fois de mémoire d'homme peut-être, la population à peu près unanime à lui accorder son entière confiance. On n'entendra personne, cette fois, crier à la répudiation.

Si les mots ont une valeur, la conversion des rentes ne saurait être considérée comme une répudiation de la dette. L'intérêt n'est que le loyer du capital ; celui-ci reste immuable, mais le premier est sujet aux fluctuations du marché. Est-il équitable que vous, créancier, vous touchiez à perpétuité ou pendant 40 ou 50 ans un loyer fixe et uniforme pour votre argent, quand votre débiteur voit ses propres fonds, ses dépôts, à la merci de la baisse universelle des valeurs ? Il a emprunté votre argent à une époque où l'intérêt était à 6 ou 7 ; aujourd'hui l'argent rapporte de 3 à 4 ; votre persistance à vous en tenir à la lettre du contrat affecte d'autant sa capacité de payer, et chaque piastre d'intérêt excessif que vous exigez de lui est autant de moins qu'il pourra vous rembourser sur le capital.

Le terme même d'emprunt implique l'idée de remboursement volontaire, et le terme même de dette implique l'idée de rachat. L'intérêt des contribuables doit passer avant celui des rentiers, si respectable qu'il soit. Le rentier joue le rôle de l'oisif ; ceux-là travaillent pour s'acquitter au plus vite. Aussi est-ce un principe universellement reconnu que le terme, à moins de stipulation contraire, profite au débiteur et non au créancier : ce qui veut dire que, dans le cas d'un emprunt constitué en perpétuel, le débiteur n'est pas contraint au rembourse-